

FCP VALEURS AL KAOUTHER
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos au 31 Décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS AL KAOUTHER, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 968 471 DT, un actif net de 961 700 DT et un résultat bénéficiaire de 16 823 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS AL KAOUTHER, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS AL KAOUTHER conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes:

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar Tunisien

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES		700 975	670 516
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		63 731	81 795
	AC1	764 706	752 311
PLACEMENTS MONETAIRES ETDISPONIBILTES			
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)	152 160	100 290
DISPONIBILITES	AC2 (b)	51 605	96 567
	AC2	203 765	196 857
CREANCE D'EXPLOITATION	AC3	0	5 988
TOTAL ACTIF		968 471	955 155
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	2 848	7 255
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 924	3 436
TOTAL PASSIF		6 772	10 691
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	945 276	930 929
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2	16 423	13 535
TOTAL ACTIF NET		961 700	944 464
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		968 471	955 155

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre

2023 Unité : Dinar Tunisien

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	36 097	37 493
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	7 683	5 854
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		43 780	43 347
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	20 173	24 175
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		23 607	19 171
AUTRES CHARGES	CH2	7 180	5 643
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 427	13 528
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3	7
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		16 423	13 535
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		3	-7
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-24 982	- 44 897
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		26239	79 985
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-861	-2 805
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		16 823	45 812

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar Tunisien

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	16 823	45 812
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 427	13 528
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-24 982	- 44 897
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES	26239	79 985
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	- 861	-2 805
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
SOUSCRIPTION	1 064	0
CAPITAL	1 012	0
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	40	0
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	15	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-3	0
RACHAT	-652	- 98 260
CAPITAL	-607	-95 470
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-35	-2 547
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	-9	- 970
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0	7
DROITS DE SORTIE	0	719
VARIATION DE L'ACTIF NET	17 235	-52449
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	944 464	996 913
FIN DE L'EXERCICE	961 700	944 464
Nombre de parts		
DEBUT DE L'EXERCICE	9 197	10 182
FIN DE L'EXERCICE	9 201	9 197
VALEUR LIQUIDATIVE	104,521	102,693
TAUX DE RENDEMENT	1,78%	4,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes.

Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaïque.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ».

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs Asset Management. Le distributeur est Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan;
- L'état de résultat;
- L'état de variation de l'actif net;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance islamique et des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote:

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance Islamique :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

-A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2023, au coût amorti (compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

4.4 Evaluation des placements monétaires:

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.5 Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par:

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placements monétaires,
- 20% de l'actif en liquidités.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- PORTEFEUILLE TITRE :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

CODE ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	Plus ou Moins value latente	Intérêts Courus	% Actif net
	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		679 599	700 975	21 375		72,89%
	<i>Actions admises à la cote</i>						
TN0007550015	CITY CARS	6 600	64 304	80 434	16 130		8,36%
TN0007670011	DELICE HOLDING	7 700	98 465	89 821	-8 644		9,34%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	10 376	73 031	91 828	18 796		9,55%
TN0007610017	SAH LILAS	10 100	93 759	80 669	-13 090		8,39%
TN0007740012	SAM	17 500	74 569	76 458	1 889		7,95%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	5 000	87 073	82 685	-4 388		8,60%
TN0007630015	SOTIPAPIER	4 000	26 014	22 308	-3 706		2,32%
TN0006560015	SOTUVER	7 500	44 273	90 270	45 997		9,39%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228		0,00%
TN0007720014	UNIMED	11 500	92 884	86 503	-6 381		8,99%
	Obligations, Valeurs assimilées		60 000	63 731		3 731	6,63%
	<i>Obligations selon les principes de la finance Islamique</i>						
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 000	20 000	20 849		849	2,17%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	400	40 000	42 882		2 882	4,46%
	TOTAL		739 599	764 705	21 375	3 731	79,52%

Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2023 se détaillent comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus-value potentielle arrêtée au 31 Décembre 2022	46 357
Variation des plus ou moins-values latentes relatives à l'exercice 2023	-24 982
Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2023	21 375

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	220 516
- Obligations	0
TOTAL	220 516

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de Cession/Remboursement	Plus-values Réalisées
- Actions et droits rattachés	165 075	191 314	26 239
- Obligations	20 000	20 000	0
TOTAL	185 075	211 314	26 239

La variation du portefeuille titres en coût d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2022	704 158
Acquisition actions cotées	220 516
Acquisition obligations	0
Cessions actions cotées	- 165 075
Anuités Obligations	-20 000
Portefeuille au 31/12/2023	739 599

AC2- PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2023 à 203 765DT et sont composés de :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Placements monétaires (a)	152 160	100 290	51 870
Disponibilités (b)	51 605	96 567	-44 962
TOTAL	203 765	196 857	6 908

AC2 (a) – PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2023	Total	% de l'actif net
Placement « Albaraka » 20/10/2023au 20/01/2024	150000	2 160	152 160	15,82%
TOTAL	150 000	2 160	152 160	15,82%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 51 605 DT au 31/12/2023 contre un solde de 96 567 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
AMEN BANK	51 010	96 278	-45 268
BANQUE ZITOUNA	91	91	0
AL BARAKA	504	197	307
TOTAL	51 605	96 567	-44 962

AC3- CREANCE D'EXPLOITATION :

Les créances d'exploitation affichent un solde nul au 31/12/2023 contre 5 988 DT au 31/12/2022.

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	241	719	-478
Commission de performance du gestionnaire	0	1 731	-1 731
Rémunération du distributeur	1 107	3 306	-2 199
Rémunération du dépositaire	1 500	1500	0
TOTAL	2 848	7 255	-4 408

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Redevances CMF	81	80	1
Rémunération du CAC	3 843	3 356	487
TOTAL	3 924	3 436	488

CP1- CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	930 929
Nombre de titres	9 197
Nombre de porteurs de parts	11

Souscriptions réalisées

Montant	1 012
Nombre de titres émis	10
Nombre de nouveaux porteurs de parts	1

Rachats effectués

Montant	-607
Nombre de titres rachetés	6
Nombre de porteurs de parts sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-24 982
Plus-values réalisées sur cessions de titres	29 076
Moins-values réalisées sur cessions de titres	- 2 837
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	13535
Commission / transactions	- 494
CTB / transactions	- 368
Régularisation des sommes non distribuables	5
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice clos	6
Droit de sortie	0

Capital au 31-12-2023

Montant	945276
Nombre de titres	9 201
Nombre de titres	11

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 16 423 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	16 427	13 528	2 899
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	-3	7	-10
* sur les rachats	0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	16 423	13 535	2 888

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des actions et valeurs assimilées	30 458	33 093
SAH LILAS	3 003	1 492
CITY CARS	6 844	9 594
EURO CYCLES	2 800	4 683
TELNET HOLDING	-	3 000
ONE TECH HOLDING	1 816	2 386
UNIMED	2 907	3 616
SOTUVER	4 713	4 240
DELICE HOLDING	2 000	2 255
CEREALIS	-	1 828
SMART TUNISIE	6 375	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 640	4 400
TOTAL	36 097	37 493

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 7 683 DT contre un solde de 5 854 DT au 31/12/2022 et correspond aux revenus des placements "Albaraka" nets de la retenue à la source libératoire.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2023 à 20 173 DT contre un total de 24 175DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	2 849	2 946	-97
Commission de performance du gestionnaire	-1 731	1 731	-3 463
Rémunération du distributeur	13 106	13 548	-442
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950	0
TOTAL	20 173	24 175	-4 002

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève à 7 180 DT au 31 Décembre 2023 contre un solde de 5 643 DT au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Rémunération du CAC	3 588	3 380	208
Redevances CMF	957	988	-30
Autres (frais bancaires et droit de timbre)	2 636	1 276	1 359
TOTAL	7 180	5 643	1 537

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

i. Données par part et ratios pertinents:

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	4,758	4,713	3,581	2,858	4,799
Charges de gestion des placements	- 2,193	- 2,629	-2,14	-2,101	-2,213
Revenu net des placements	2,566	2,085	1,441	0,757	2,585
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	- 0,780	- 0,614	-0,456	-0,431	-0,395
Résultat d'exploitation (1)	1,785	1,471	0,985	0,326	2,190
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	0,000	0,006	-0,093
Sommes capitalisables de l'exercice	1,785	1,472	0,985	0,332	2,097
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-2,715	- 4,882	0,763	3,564	-9,675
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,852	8,697	1,057	-4,872	4,777
Frais de négociation de titres	-0,094	- 0,305	-0,190	-0,181	-0,068
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,043	3,510	1,63	-1,489	-4,967
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,828	4,981	2,615	-1,163	-2,776
Droits de sortie	0,000	0,078	0	0	0,025
Résultat non distribuable de l'exercice	0,043	3,588	1,630	-1,489	-4,941
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	-0,277	0	0,134	0,238
Sommes non distribuable de l'exercice	0,044	3,311	1,630	-1,355	-4,703
Valeur liquidative	104,521	102,693	97,909	95,294	96,319
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,11%	2,45%	2,22%	2,21%	2,15%
Autres charges / actif net moyen	0,75%	0,57%	0,47%	0,45%	0,38%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,72%	1,37%	1,02%	0,34%	2,12%
Actif net moyen	957 028	987 886	982 959	966 896	1 182 979

ii. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », ayant remplacé « Tunisie Valeurs » à partir du 01/01/2022.

Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération de ces services, TUNISIE VALEURS perçoit une commission de distribution de 1,15% (HT) l'an calculée sur la base de l'actif net.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

iii. Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2023 par :

- 72,38% de l'actif en actions et droits rattachés ;
- 6,58 % de l'actif en obligations émises selon les principes de la finance islamique
- 21,04% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي الكوثر

الى صندوق التوظيف الجماعي الكوثر

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2023/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق. أما مسؤوليتنا فتتحدد في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي الكوثر، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد محمد التوري



السيد منير التليلي



السيد منير قراجه

